



# Règlement de la Tombola de Marsi'Rétro 2023

## Article 1 : Organisation

L'association A.V.A.M. (Association de véhicules Anciens Marsillarguais) régie par la loi 1901, association déclarée le 17 mai 1999 sous le numéro : 3/26778), organise, une tombola qui débute le 01 Juillet 2023 à 08h00, se termine le 20 Aout 2023 à 17h30 et dont le tirage au sort aura lieu le 20 aout 2023 à partir de 17h30 mn. La publication des gagnants se fera le lundi 21 aout 2023, vers 20h00 sur le site de l'association : (<http://www.avam.info/>).

## Article 2 : Participants et Conditions de Participation

2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 2 euros le billet participera à la tombola.

2.2. Le participant peut acheter un ou des billet(s) :

- en envoyant une demande de billets accompagnée d'un chèque au siège social de l'association (AVAM 1, chemin des Prés - 34590 Marsillargues).

- en achetant un ou des billets auprès de l'un des membres de l'association

2.3. Les membres du bureau de l'association ne peuvent participer à la tombola en leur nom.

2.4. Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

2.5. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

2.6. La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

## Article 3 : Dotation en lots

3.1. La tombola est dotée de nombreux lots, dont liste ci-dessous

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront informés par email ou par téléphone du lot qui leur revient. La liste des gagnants sera par ailleurs consultable sur le site de l'association

<http://www.avam.info/>

## Article 4 : Tirage au sort

4.1 Les lots seront attribués par tirage au sort qui se fera en public au parc du château Guillaume de Nogaret Avenue Gabriel Péri 34590 a Marsillargues, en date du 20 aout 2023 à partir de 17h30 mn.

4.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

4.3 Le tirage au sort aura lieu en présence de la présidente de l'association AVAM et de témoins officiels pour attester de la conformité et de son bon déroulé.

## Article 5 : Retrait des lots

5.1 La date limite de retrait des lots est fixée au 20 septembre 2023 minuit. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés

Les lots sont à retirer sur place, ou expédiés selon les cas. Si des frais sont occasionnés pour l'expédition, ils resteront à la charge du gagnant.

## Article 5 : Limitation de responsabilité

5.1. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

5.2. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

5.4. L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison.

## Article 6 : Dépôt et consultation du règlement

6.1. Le règlement de la tombola peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite directement à l'association " A.V.A.M. 1 chemin des Prés 34590 Marsillargues- ou en l'imprimant sur le site <http://www.avam.info/> .

## Article 7 : Données à caractère personnel

7.1. Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

7.2. Les participants bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

## Article 8 : Contestations et litiges

8.1. Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion de la liste des gagnants sur le forum de l'association.

8.2 La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

8.3 Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier

8.4. Le présent règlement est régi par la loi française.

ASSOCIATION AVAM  
1 Chemin des prés  
34590 MARSILLARGUES  
<http://www.avam.info/>

La Présidente  
Magali BIANCO

Le Vice-Président  
Michel NEEL

# Tombola MARSI'Rétro 2023

|               |                                 |
|---------------|---------------------------------|
| Lot Numéro 1  | 1 Vélosorex                     |
| Lot numéro 2  | 1 stage de pilotage sur circuit |
| Lot Numéro 3  | 2 écrans DVD de voitures        |
| Lot Numéro 4  |                                 |
| Lot Numéro 5  |                                 |
| Lot Numéro 6  |                                 |
| Lot Numéro 7  |                                 |
| Lot Numéro 8  |                                 |
| Lot Numéro 9  |                                 |
| Lot Numéro 10 | <i>Divers lots comprenant :</i> |
| Lot Numéro 11 | Colis de bouteilles de vin      |
| Lot Numéro 12 | Contrôle technique véhicules    |
| Lot Numéro 13 | Tableaux                        |
| Lot Numéro 14 | Petits appareils ménagers       |
| Lot Numéro 15 | Composition florales etc...     |
| Lot Numéro 16 |                                 |
| Lot Numéro 17 |                                 |
| Lot Numéro 18 |                                 |
| Lot Numéro 19 |                                 |
| Lot Numéro 20 |                                 |

